



Procès-Verbal

Conseil d'administration

Lundi 10 juillet 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 10 JUILLET 2024

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

COLLÈGE A

M. PICHARD (Nanterre, une ambition solidaire)
M. RENAUT (Nanterre, une ambition solidaire)
M. SERIO (Agir pour Nanterre)
M. VALLET (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE B

Mme BELLINI (Agir pour Nanterre)
M. CAMUS (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme CEDELLE (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE BIATSS

M. AYARI (CGT)
M. BARRY (SNASUB – FSU)
Mme BRZOZOWSKI (SGEN-CFDT)
Mme MONDOUT (SNASUB – FSU)
Mme OZENNE (La voix de tous)

COLLÈGE USAGERS

M. DEUNF (Bouge ton campus avec tes assos)
Mme GAIDOT (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
M. BURGAUD (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
M. RUIZ (L'Alternative : POUR de meilleures conditions d'études ; CONTRE la précarité)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Mme VARLET (personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise)
Mme GUEDES DA COSTA (représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés)
M. GAUTHIEROT (Mairie de Nanterre)

INVITÉS ET MEMBRES DE DROIT

DIRECTION GÉNÉRALE DES DAJI SERVICES

Mme SAINT-CYR (Directrice générale des services)
Mme SANCHEZ-MONDESIR (DGSA chargée des ressources humaines)
M. LETOURNEUX (DGSA en charge du pilotage, des finances et du numérique)

INVITÉS PERMANENTS

Mme SWIATEK CASSAFIERES
M. DALLA PRIA
M. BOURBON
M. POLIT
Mme FAËS

M. GUÉRIN (DGSA en charge de la formation universitaire de tous les publics)

SOMMAIRE

I – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
II – ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE	6
III – ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE	7
IV – PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE	8
V –ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (BCA)	10
VII – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION BUDGÉTAIRE (CB).....	12
VIII – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES STATUTS ET DES STRUCTURES (CSS)	13
IX – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHÉS	15
X – DÉSIGNATION DU COMITÉ ÉLECTORAL CONSULTATIF	16
XI –ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRIBUTION À LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)....	16
XII – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AIDE AUX PROJETS ÉTUDIANTS (CAPE)	16
XIII – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOCAUX DE LA MAISON DE L'ÉTUDIANT (CALAME)	17
XIV – PRÉSENTATION DU CALENDRIER DES INSTANCES 2024-2025	18

*La séance du conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est ouverte
à 15h20 sous la présidence de Mme ROLLAND-DIAMOND.*

La Présidente a l'honneur d'ouvrir ce conseil d'administration plénier d'installation. Elle tient à remercier la DAJ¹ qui enchaîne les instances. L'ordre du jour est constitué d'un certain nombre d'élections. La Présidente rappelle l'importance des instances, de l'expression de la pluralité des points de vue dans le respect de chacune et chacun et dans le respect du temps des élus engagés au service de l'établissement.

Avant de procéder à ces élections, la Présidente porte à l'attention des membres du conseil que le projet de l'Université Paris Nanterre « Devenir : enfances et jeunesse dans des sociétés en transition » a été retenu pour la deuxième phase de l'appel à manifestation d'intérêt SHS (41 projets déposés ; 28 éligibles ; 17 retenus). L'établissement était membre d'autres consortiums sur d'autres thématiques, mais ces projets n'ont pas été retenus à l'issue de la première phase de sélection.

L'équipe présidentielle, qui va conduire la gouvernance de l'Université Paris Nanterre durant la mandature, va se présenter. Ensuite, un vote aura lieu concernant les trois vice-présidences statutaires (CA², CFVU³, CR⁴). Ne pourront participer à ces votes et être présents que les élus. La Présidente a sollicité Olivier RENAUT pour être le Vice-président en charge du conseil d'administration ; Meglena JELEVA pour être la Vice-présidente en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire ; Carole BRUGEILLES pour être la Vice-présidente en charge de la commission de la recherche. Ces deux dernières ont présenté leur candidature ce matin et ont fait l'objet d'un avis consultatif positif.

I – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. RENAUT a l'honneur de présenter sa candidature. Arrivé à l'Université Paris Nanterre en 2007 comme ATER⁵ au département de philosophie, puis maître de conférences en 2008, il a rapidement assuré des tâches administratives (codirection de la licence Humanités, codirection de la licence de philosophie à distance). L'interdisciplinarité de ces formations l'a rapidement mis en contact avec les différentes UFR et des services de l'université. Comme directeur adjoint de l'UFR PHILLIA⁶ de 2013 à 2016, il a participé à de nombreux groupes de travail. Il a également assuré une mission sur les outils numériques de base. En 2016, il a assumé la fonction de Vice-président délégué au numérique, sous la présidence de Jean-François BALAUDÉ – une fonction nouvelle, transversale qui couvrait les systèmes d'information et la pédagogie numérique. À ce titre, il a pu se familiariser avec les services centraux et communs de l'université.

Il a cessé ces fonctions en 2017 et obtenu une délégation IUF⁷ comme membre junior. Pendant ce temps précieux de recherche, il a soutenu son habilitation à diriger des recherches et a été élu professeur des universités au département de philosophie en 2021. Face à une vacance de poste, il a accepté d'en être administrateur provisoire, puis directeur à partir de septembre 2022. Dans ce cadre, il a notamment travaillé à une simplification de fonctionnement administratif. Il entend mettre son expérience d'enseignant-chercheur et son expérience administrative au service de l'université.

Il retient de ces expériences la nécessité d'instaurer et de maintenir un cadre commun qui permet un dialogue apaisé et informé sur les enjeux qui attendent l'université : l'Alliance ; les impératifs budgétaires ; une soutenabilité multidimensionnelle des activités de formation et de recherche. Il retient également la nécessité d'associer de manière systématique l'expérience de la communauté enseignante, celle de usagers et des administratifs, avec une attention à la soutenabilité administrative des projets. Il s'engage à renforcer la discussion d'une part entre la présidence et les instances, et d'autre part entre les services et composantes. En ciblant des chantiers prioritaires pour l'amélioration des conditions d'exercice, il sera possible de procéder par groupes de travail et de projets, tout en maintenant un dialogue serré. Avec l'appui d'une vice-présidence déléguée, il s'engagera à poursuivre un effort de simplification administrative. Il veillera à la diffusion d'informations précises et à la concertation la plus complète.

¹ Direction des affaires juridiques et institutionnelles.

² Conseil d'administration.

³ Commission de la formation et de la vie universitaire.

⁴ Commission de la recherche.

⁵ Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.

⁶ Philosophie, Information-Communication, Langages, Littératures, Arts du spectacle.

⁷ Institut universitaire de France.

Mme DE BEARN présente les modalités de vote. La majorité absolue est nécessaire pour être élu au premier tour, soit 19 voix. Selon un avis ministériel, dans le cas d'élection nominative, il n'est possible que de voter « oui » ou de s'abstenir ; les votes « contre » ne seront pas décomptés.

M. SERIO demande des précisions.

La Présidente donne lecture des procurations, avant d'ouvrir le vote :

- M. Mathiot à M. Pichard ;
- Mme Conty à M. Vallet ;
- Mme Hamza à Mme Rolland-Diamond ;
- Mme Muller à Mme Bellini ;
- Mme Champeils-Desplat à M. Pichard ;
- Mme Demoulin à Mme Lavault ;
- M. Ettai à Mme Brzozowski ;
- Mme Marchal à M. Sorez ;
- M. Petitfils à M. Barry ;
- Mme Amanzou à Mme Gaidot.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité absolue M. RENAUT comme Vice-président en charge du conseil d'administration.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 27 ; Abstentions : 6

II – ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRES

Mme JELEVA remercie la Présidente. Elle a l'honneur et l'immense plaisir de présenter sa candidature. Elle présente son parcours. Professeure d'économie à l'UFR SEGMI⁸ et membre du laboratoire EconomiX, ses travaux de recherche portent sur la perception et la gestion des risques environnementaux, sanitaires et des catastrophes naturelles. Elle a intégré l'établissement en 2011. Elle a été élue au conseil de l'UFR SEGMI, au conseil du laboratoire EconomiX et a également siégé à la commission de la recherche. Son investissement dans et pour la formation a été constant, des enseignements qu'elle a assurés jusqu'à la création et la responsabilité d'une formation de master et la présidence de la commission économie-gestion. En 2020, elle a intégré l'équipe du Président Philippe GERVAIS-LAMBONY, en tant que Vice-présidente délégée formation pour le domaine disciplinaire droit-économie-gestion. À partir de 2022, elle a exercé la fonction de Vice-présidente en charge de la CFVU.

L'offre de formation de l'établissement installée depuis 2020 a connu des évolutions majeures qui ont donné lieu à des maquettes harmonisées, à l'introduction de stages, de projets, d'activités solidaires, d'enseignements transversaux déployés en licence. Le nombre de parcours de formation a considérablement augmenté. L'établissement a été confronté à la nécessité de mettre en place une offre de formation riche et complexe. Mme JELEVA a pu apprécier la très grande compétence, le professionnalisme et le dévouement des personnels, à la fois enseignants et BIATSS⁹, ainsi que leur attachement et leur investissement pour la réussite des étudiants.

Le mandat s'est terminé par la réalisation d'un bilan qui a permis d'identifier les forces et les faiblesses de l'offre de formation, ainsi que les risques et les opportunités. À la veille de la construction d'une nouvelle offre de formation, Mme JELEVA aimerait mettre au service de la communauté l'expérience qu'elle a acquise et contribuer à la construction d'une nouvelle offre de formation, s'appuyant sur les projets d'établissement, notamment EDUC¹⁰, les NCU¹¹ ou les projets plus récents comme Accélérations et Unisson¹². Cette nouvelle offre de formation doit refléter le potentiel très important de l'établissement et être en accord avec ses valeurs,

⁸ Sciences Économiques, Gestion, Mathématiques, Informatique.

⁹ Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques.

¹⁰ European Digital UniverCity.

¹¹ Nouveau cursus à l'université.

¹² Université de l'Innovation Sociale et Solidaire de Nanterre.

avec sa signature – l'innovation sociale et solidaire – et en cohérence avec le programme de la liste « Nanterre, une ambition solidaire », portée par la présidence.

Lors de la mandature précédente, les dossiers ont été instruits par une équipe collégiale de vice-présidents formation travaillant dans une relation de proximité avec les composantes, par domaines disciplinaires. Mme JELEVA est très attachée à ce mode de fonctionnement collégial. Elle ne présente pas une candidature individuelle, mais la candidature de l'équipe de la vice-présidence formation qui est prête à poursuivre son action avec des périmètres repensés et actualisés. Ses membres s'attacheront à créer et à mettre en place, avec tous les acteurs de la communauté, une offre de formation en cohérence avec les convictions suivantes : continuer à favoriser l'épanouissement et la réussite de l'ensemble des publics ; permettre de renforcer l'attractivité aux échelles franciliennes, nationales et internationales ; être conçue en veillant au bien-être au travail de l'ensemble des personnels ; être construite de manière partagée et concertée. Pour que l'offre de formation soit plus adaptée au monde en transition – numérique, sociétale, écologique – auquel il est nécessaire de préparer les étudiants, ils prendront appui sur la créativité et la grande compétence des forces de recherche, d'enseignement et d'encadrement administratif de l'établissement.

L'équipe s'engage à proposer une offre de formation soutenable, construite en prenant en compte les ressources humaines et matérielles de l'établissement sur la base d'indicateurs fiables. Elle cherchera à simplifier et à clarifier les modalités de contrôle de connaissance pour améliorer la qualité de travail et d'étude pour tous et toutes. Seule la construction partagée permettra à l'établissement de se doter d'une offre de formation répondant à ses objectifs et à ses valeurs, respectueuse des spécificités disciplinaires tout en garantissant une cohérence d'ensemble. Si le CA lui accorde ses suffrages, avec les membres de l'équipe, Mme JELEVA continuera à œuvrer avec force pour que tout étudiant inscrit à l'Université Paris Nanterre puisse s'épanouir, réussir, réaliser ses projets et ses rêves.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme JELEVA comme Vice-présidente en charge de la CFVU.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 27 ; Abstentions : 6

III – ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENCE EN CHARGE DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Mme BRUGEILLES est professeure de démographie au département de sociologie de l'UFR SSA¹³ et chercheuse au CRESPPA¹⁴. Elle est arrivée à l'Université Paris Nanterre par mutation en 2002, avant d'être nommée professeure en 2013. Au cours de son parcours, elle a connu des contextes de recherche variés : dans une unité de recherche et dans différentes UMR¹⁵. Directrice du CERPOS¹⁶, elle a également assuré différentes responsabilités au CRESPPA, avant d'en être directrice adjointe de 2016 à 2020. Dans ces laboratoires, elle a mené des recherches sur la fécondité, sur la santé de la reproduction, sur les politiques démographiques, notamment au Mexique. Elle a également travaillé sur les socialisations sexuées pendant l'enfance à travers les pratiques parentales et la littérature de la jeunesse – recherches qu'elle a menées en Amérique latine, dans certains pays d'Afrique et en France. Cela l'a amenée à développer une démographie des populations fictionnelles. En tant que responsable de la formation démographie, elle a ouvert le parcours Études et recherches en démographie du master de sociologie, dont elle est actuellement directrice adjointe. Elle a porté l'intégration de l'établissement au Labex iPOPs¹⁷, puis a porté la réponse au projet PIA3¹⁸ qui a permis la création d'une école universitaire de recherche en réseau : l'École des hautes études en démographie. Depuis 2020, elle assume la responsabilité du département et de la licence de sociologie et a été élue au CA sur la liste « Nanterre autrement », menée par Philippe GERVAIS-LAMBONY.

Elle mesure la chance de siéger dans la commission de la recherche en raison de l'extrême richesse et de la

¹³ Sciences Sociales et Administration.

¹⁴ Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris.

¹⁵ Unité mixte de recherche.

¹⁶ Centre de recherche populations et sociétés.

¹⁷ Laboratoire d'excellence (Labex) iPOPs -Individus, Populations, Sociétés.

¹⁸ Programme Investissement d'Avenir.

diversité de la recherche produite par la communauté scientifique de l'Université Paris Nanterre. Cette recherche est rendue possible par les services d'appui à la recherche (la DRED¹⁹) mais aussi par toutes les structures qui offrent de grandes possibilités (SCD²⁰, MSH MONDES²¹, coopération avec La Contemporaine). Elle est aussi rendue possible par les chantiers ouverts par la mandature précédente (la politique en faveur de la science ouverte ; l'obtention du label Atelier de la donnée ; la labélisation Sciences avec et pour la société) ou des outils plus anciens (plateformes de recherche expérimentale et technologique propres à l'établissement ; multitudes des partenariats internationaux ; l'alliance EDUC²²). Il existe une véritable reconnaissance internationale des recherches et de l'écosystème nanterrois, notamment grâce à l'élan donné par cette signature : l'innovation sociale et solidaire. Mme BRUGEILLES regrette que cet écosystème ne soit pas assez connu et mobilisé par les enseignants-chercheurs, par les étudiants et par les doctorants. Il s'agit de développer les structures existantes et de continuer à se saisir des offres qui permettent de créer un environnement favorable à la recherche. L'équipe précédente a ainsi répondu à l'appel à manifestation d'intérêt SHS.

Selon Mme BRUGEILLES, le grand défi est d'accompagner tous les collègues le souhaitant dans leurs missions de recherche afin qu'ils puissent bénéficier de ces opportunités et, notamment, gagner du temps. Elle aura à cœur de les aider à la fois par une meilleure information, par une simplification des procédures et par le développement d'outils et de l'ingénierie de la recherche. L'objectif est de promouvoir une meilleure connaissance et une meilleure intégration des acteurs de la recherche, de les écouter et de trouver avec eux des moyens pour réaliser leurs projets de recherche.

Mme BRUGEILLES défend une conception plurielle de la recherche, conforme au programme de la liste « Nanterre, une ambition solidaire ». Elle est attachée à la dimension humaniste de la recherche et de l'université, qui est un lieu de culture, de production de connaissances, de dialogue, d'enrichissement mutuel, d'émancipation, de développement de l'esprit critique. L'université se doit d'être un espace ouvert sur la société, dans le respect des libertés académiques, de la pluralité des recherches et de la diversité des façons de faire de la recherche. Une recherche individuelle, sans financement, a autant de valeur et d'intérêt intellectuel qu'une recherche ERC²³ et mérite autant de respect. Mme BRUGEILLES croit en l'utilité sociale de la recherche scientifique (pas nécessairement immédiate), dès lors qu'elle est éthique, écoresponsable, respectueuse de la diversité. Elle croit à l'ouverture de l'université sur le monde extérieur, à la nécessité de dialoguer avec l'écosystème environnant et de diffuser les recherches, ce qui est particulièrement important dans le contexte politique national.

Mme BRUGEILLES a une conception collégiale des instances et envisage la fonction de Vice-présidente recherche davantage comme une fonction d'animation que de présidence, à travers un travail collectif avec les Vice-présidents délégués pressentis (M. Yan DALLA PRIA et Mme Eleni MOURATIDOU) ainsi qu'avec tous les membres de la commission de la recherche.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme BRUGEILLES comme Vice-présidente de la commission de la recherche.

Nombre des membres en exercice : 37
Pour : 27 ; Abstentions : 6

IV – PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

La Présidente présente les membres de l'équipe présidentielle, dont les missions et les périmètres seront précisés ultérieurement : Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (affaires juridiques et institutionnelles et simplification administrative) ; Pierre BODEAU-LIVINEC (relations internationales) ; Martha SEVERO (numérique) ; Nicolas BOURBON (égalité, inclusion, diversité, non-discrimination) ; Aurélien CAMUS (finances) ; Maria DA GRACA DOS SANTOS (culture et rayonnement de l'université) ; Carole MONIOLLE

¹⁹ Direction de la recherche et des études doctorales.

²⁰ Service commun de la documentation.

²¹ Maison des Sciences de l'Homme Mondes.

²² European Digital UniverCity.

²³ Conseil Européen de la Recherche.

(relations humaines et sociales) ; Eleni MOURATIDOU (communication) ; Pascale PHILIFERT (aménagement du campus et transition écologique) ; Barbara BONNEFOY (développement durable et RSE²⁴) ; Olivier POLIT (partenariat de l'université et une responsabilité à la présidence de la Fondation) ; Yan DALLA PRIA (Vice-président délégué à la recherche).

L'équipe CFVU sera composée de Véronique FOURAULT-CAUET, d'Alessandro BENUCCI et de Laurent GALLIMARD. Il s'agit d'une équipe conséquente qui a déjà accompli beaucoup et qui a beaucoup à accomplir.

Mme CHAMPEIL-DESPLATS est professeure de droit.

M. BODEAU-LIVINEC est professeur de droit public à l'UFR DSP²⁵. Il a fait son DEA²⁶ et sa thèse à l'Université Paris Nanterre, avant de devenir professeur en 2010.

Mme SEVERO est professeure en sciences de l'information et de la communication depuis 2016 et directrice du laboratoire DICEN²⁷ à Nanterre.

M. BOURBON est enseignant PRAG²⁸ à l'IUT²⁹ de Ville-d'Avray, au sein du département métiers de la transition et efficacité énergétique. Il est également chargé de mission Égalité et non-discrimination depuis un an et demi.

M. CAMUS est maître de conférences en droit public. Il a fait un post-doctorat au ministère des Finances, avant de se spécialiser en comptabilité et en finances publiques. Il est actuellement le co-directeur du master droit public financier et été responsable du pôle licence de l'UFR DSP pendant de nombreuses années.

Maria DA GRACA DOS SANTOS est professeure d'études portugaises.

Mme MONIOLLE est maîtresse de conférences, rattachée à l'UFR DSP. Elle a codirigé le master droit public financier. Elle travaille sur l'emploi public et les retraites.

Mme MOURATIDOU est professeure des universités en sciences de l'information et de la communication. Membre du DICEN IDF, elle est chargée de la mission Sciences avec et pour la société.

Mme PHILIFERT est professeure d'aménagement.

Mme BONNEFOY est maîtresse de conférences en psychologie.

M. POLIT est professeur des universités à l'UFR SITEC³⁰. Il travaille sur des sujets de mécanique numérique.

M. DALLA PRIA est sociologue, professeur à l'UFR STAPS et membre de l'IDHE.S³¹.

Mme FOURAULT-CAUET est maîtresse de conférences en géographie.

M. BENUCCI est maître de conférences en littérature médiévale à l'UFR LCE³². Son domaine de spécialité est l'œuvre de Dante Alighieri dans la période du Moyen-Âge et ses transpositions contemporaines (BD, cinéma, jeux vidéo, jeux de rôle, jeux de société).

M. GALLIMARD est professeur des universités de l'UFR SITEC. Son domaine de recherche concerne les mathématiques appliquées dans le cadre du calcul des structures des artefacts humains.

La Présidente donne la parole à la Direction générale des services pour se présenter.

²⁴ Responsabilité sociétale des entreprises.

²⁵ Droit et Sciences politiques.

²⁶ Diplôme d'études approfondies.

²⁷ Dispositifs d'Information et de Communication à l'Ère Numérique

²⁸ Personnels enseignants agrégés du second degré affectés dans le supérieur.

²⁹ Institut universitaire de technologie.

³⁰ Systèmes Industriels et Techniques de Communication.

³¹ Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société.

³² Langues et Cultures Étrangères.

Mme SAINT-CYR est directrice générale des services depuis 2021 à l'Université Paris Nanterre, après avoir travaillé à Créteil et Paris Diderot.

M. GUÉRIN est DGSA en charge de la formation et de la vie étudiante.

Mme SANCHEZ-MONDESIR est DGSA en charge des ressources humaines.

Mme PANISSET est DGSA en charge de l'aménagement du campus et de la transition écologique.

M. LETOURNEUX est DGSA en finances, en pilotage et en numérique.

La Présidente a sollicité Mme Ludivine FAËS pour être cheffe de cabinet.

Mme FAËS était directrice adjointe de la communication depuis 2020.

La Présidente indique que l'UNEF a demandé l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif aux étudiants sans affectation ; demande qui a été refusée dans le cadre de cette instance d'installation. Elle remercie l'ensemble des collègues des commissions pédagogiques se mobilisant au quotidien pour accueillir le plus grand nombre de ces étudiants.

Mme GAIDOT évoque la situation problématique à l'échelle nationale, mais également à l'échelle de l'université. Depuis 2021, le nombre de recours acceptés a considérablement diminué. Cette réduction inquiétante témoigne d'un durcissement de la sélection. Des dysfonctionnements sont également survenus, avec des membres de commission pédagogique qui ont eu du mal à avoir accès aux dossiers, malgré de nombreuses relances. L'UNEF s'oppose à Parcoursup, à la sélection et sollicite, dans la lettre ouverte adressée à la présidence et distribuée aux élus de l'instance, une rencontre afin de traiter les dossiers des sans-facs avant les congés de l'université.

La Présidente souligne que l'université attache une grande importance à respecter le travail des commissions pédagogiques, qui ont pour souci l'égalité de traitement et la volonté d'accueillir le plus grand nombre d'étudiants, et ce, dans un contexte de sous-dotations et de sous-encadrement. Il faut respecter le rôle des instances ; l'examen des dossiers de candidature relève des personnes en charge des formations et des commissions pédagogiques.

M. BURGAUD maintient la demande qu'une prochaine instance puisse traiter du sujet. Les commissions pédagogiques ont un rôle d'examen et d'avis, mais il cite l'article L612-3 du Code de l'éducation qui indique : « *L'inscription est prononcée par le président ou le directeur de l'établissement ou par l'autorité académique.* » Il est normal que le CA en discute. La demande de rencontre reste sans réponse.

La Présidente ne répondra pas à ce courrier dans le cadre de cette instance qui n'a pas vocation à traiter cette question.

V – ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (BCA)

Le BCA est composé d'un représentant des enseignants de rang A : d'un représentant des enseignants de rang B ; d'un représentant des personnels BIATSS ; d'un représentant usager ; d'une personnalité extérieure. Il faut être membre de l'instance pour être candidat et l'ensemble des membres de l'instance prend part au vote. Chaque collège est composé d'un titulaire et d'un suppléant. La tradition – qui est maintenue – veut que titulaire et suppléant assistent et contribuent au bon fonctionnement du Bureau.

M. BARRY salue la reconduite de cette pratique. Il demande comment la désignation du titulaire et du suppléant se fera.

La Présidente répond que cela se fera soit par accord entre les deux candidatures (vote unique) soit par une désignation en fonction du nombre de voix.

Collège A :

Sont candidats M. PICHARD comme titulaire et M. VALLET comme suppléant au nom de la liste « Nanterre, une ambition solidaire ».

La Présidente donne lecture des modifications de procuration, avant d'ouvrir le vote :

- Mme Conty à M. Renaut ;
- M. Vallet à Mme Cedelle.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité M. PICHARD comme titulaire et M. VALLET comme suppléant au BCA.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 27 ; Abstention : 6

Collège B :

Sont candidates Mme BELLINI (« Agir pour Nanterre ») et Mme LAVAULT (« Nanterre engagée »).

La Présidente ouvre un vote unique : la personne recueillant le plus de voix sera titulaire et l'autre, suppléante.

Mme BELLINI a déposé sa candidature car elle a eu l'occasion de développer et de participer à de nombreux projets au sein de l'Université Paris Nanterre : gestion d'un parcours de master, expérience dans la pédagogie à distance ; coordination d'un projet européen ; développement d'un DU³³. Ses recherches portent sur le développement durable ; un domaine essentiel pour les enjeux auxquels l'université doit faire face. Elle est également intervenue dans le domaine de l'entrepreneuriat. Ces différents projets lui ont permis de rencontrer, d'échanger et d'adopter une approche plus globale. Son objectif est d'aider les étudiants et le personnel afin d'améliorer l'université et de prendre les décisions les plus justes.

Mme LAVAULT est arrivée à l'Université Paris Nanterre en septembre dernier. Elle représente la liste « Nanterre engagée », afin qu'il y ait une représentativité maximale et une diversité des points de vue à faire valoir. Mme LAVAULT a le statut de PRAG et estime important que cette catégorie soit représentée au maximum dans les instances. Elle travaille au service de la formation continue au sein de l'UFR PHILLIA, dans le cadre de la formation du DAEU³⁴.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme LAVAULT comme titulaire et Mme BELLINI comme suppléante au BCA.

Nombre des membres en exercice : 37

Mme BELLINI (+) : 7 ;

Mme LAVAULT (-) : 23 ;

Abstentions : 3

Collège BIATSS :

Sont candidats : M. ETTAÏ (CFDT) et M. BARRY (FSU).

M. BARRY propose que la FSU soit titulaire et la CFDT soit suppléante en fonction des résultats aux élections.

Mme BRZOZOWSKI ne peut répondre en l'absence de M. ETTAÏ.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité M. BARRY comme titulaire et M. ETTAÏ comme suppléant au BCA.

Nombre des membres en exercice : 37

M. BARRY (+) : 27 ;

M. ETTAI (-) : 5 ;

³³ Diplôme universitaire.

³⁴ Diplôme d'Accès aux Études Universitaires.

Abstention : 1

Collège usagers :

Sont candidats Mme AMANZOU (UNEF) et M. RUIZ (L'Alternative).

Mme GAIDOT propose que Mme AMANZOU soit titulaire et que M. RUIZ soit suppléant à la lumière des résultats des élections étudiantes où l'UNEF a recueilli 60 % des voix. Il est important de respecter l'expression démocratique dans les instances de l'université.

M. RUIZ décline la proposition.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité M. RUIZ comme titulaire et Mme AMANZOU comme suppléant au BCA.

Nombre des membres en exercice : 37

Mme AMANZOU (+) : 5 ;

M. RUIZ (-) : 22 ;

Abstentions : 6

Collège des personnalités extérieures :

Aucune candidature n'est exprimée ce jour. Cette élection aura lieu lors d'un CA ultérieur.

La Présidente répète que titulaire et suppléant sont conviés à assister au Bureau.

VII – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION BUDGÉTAIRE (CB)

La commission budgétaire est composée de trois représentants des enseignants-chercheurs, dont au moins un de rang A ; deux représentants des usagers ; deux représentants des personnels BIATSS ; une personnalité extérieure. Il n'est pas nécessaire d'être membre du CA pour être éligible. Les élections se font par collège.

Collège enseignants :

Sont candidats pour la liste « Nanterre, une ambition solidaire » : M. PICAHRD (collège A) ; Mme CONTY (collège A) et M. MATHIOT (collège B), ainsi que M. FOUQUE pour la liste « Agir pour Nanterre » (collège A).

Mme CONTY est professeure de psychologie. Elle souhaite s'investir dans la commission budgétaire pour y apporter un regard neuf et son point de vue.

M. SERIO présente la candidature de M. FOUQUE. Professeur investi de façon continue dans le fonctionnement de l'université, il a occupé la fonction de Directeur de département, il est responsable d'un pôle de recherche. Il connaît très bien les mécanismes budgétaires et a contribué à l'élaboration de budgets tant initiaux que rectificatifs. Ses compétences seraient utiles à la commission budgétaire.

M. MATHIOT est maître de conférences en sciences de l'éducation. Ayant siégé dans cette commission, il souhaite poursuivre son engagement au sein de l'instance.

M. PICHARD, professeur de droit, a présidé la commission budgétaire lors du mandat précédent. Il juge opportun d'œuvrer à la transition et d'essayer de mettre au profit de la collectivité l'expérience acquise lors du mandat précédent.

La Présidente ouvre un vote individuel sur chaque candidature. Ne prennent part au vote que les élus des collèges A et B. Elle donne lecture d'une nouvelle procuration :

- M. Sorez à Mme Varlet.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme CONTY, M. MATHIOT et M. PICARD comme représentants enseignants à la commission budgétaire.

Nombre des membres en exercice : 37

**Mme CONTY : 12 voix pour ; 4 abstentions
M. FOUCHE : 3 pour ; 11 abstentions ; 2 nuls
M. MATHIOT : 11 oui ; 5 abstentions
M. PICARD : 13 oui ; 3 abstentions**

Collège BIATSS :

Sont candidats : M. BARRY (FSU) ; M. AYARI (CGT) ; M. RAT (CFDT).

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit M. AYARI et M. BARRY comme représentants BIATSS à la commission budgétaire.

Nombre des membres en exercice : 37

**M. AYARI : 3 pour ; 3 abstentions
M. BARRY : 4 pour ; 2 abstentions
M. RAT : 2 oui ; 4 abstentions**

Personnalités extérieures :

M. GAUTHIEROT renouvelle sa candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à l'unanimité M. GUTHIEROT comme représentant des personnalités extérieures à la commission budgétaire.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 5 ; Abstention : 0

Collège usagers :

L'UNEF présente la candidature de Mme AMANZOU et de Mme GAIDOT.

La Présidente ouvre un seul vote sur ces deux candidatures.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme HAMANZOU et Mme GAIDOT comme représentantes des usagers à la commission budgétaire.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 3 ; Abstentions : 2

VIII – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES STATUTS ET DES STRUCTURES (CSS)

La commission des statuts et des structures est composée de deux enseignants de rang A : deux enseignants de rang B ; deux représentants BIATSS ; deux représentants usagers ; une personnalité extérieure. Il n'est pas nécessaire d'appartenir au CA pour être éligible. Les élections se font par collège (A et B séparément).

Collège A :

Sont candidates : Mme CHAMPEIL-DESPLATS (« Nanterre, une ambition solidaire ») et Mme MULLER (« Agir pour Nanterre »).

La Présidente ouvre un vote unique sur ces deux candidatures. Ne prennent part au vote que les membres du collège A.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme CHAMPEIL-DESPLATS et Mme MULLER comme représentantes du collège A à la commission des statuts et des structures.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 6 ; Nuls : 2 ; Abstention : 0

Collège B :

Est candidat M. LE DIGOL, maître de conférences HDR en sciences politiques.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité M. LE DIGOL comme représentant du collège B à la commission des statuts et des structures.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 7 ; Abstention : 1

Un siège reste à pouvoir, l'élection aura lieu lors d'un CA ultérieur.

Collège BIATSS :

Sont candidates : Mme BOUMENDIL (« La voix de tous ») ; Mme ROBERT (FSU) et Mme BRZOZOWSKI (CFDT).

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme BOUMENDIL et Mme ROBERT comme représentantes BIATSS à la commission des statuts et des structures.

Nombre des membres en exercice : 37

Mme BOUMENDIL : 4 pour ; 2 abstentions

Mme BRZOZOWSKI : 2 oui ; 4 abstentions

Mme ROBERT : 4 oui ; 2 abstentions

Collège personnalités extérieures

Aucune candidature n'est exprimée ce jour. Cette élection aura lieu lors d'un CA ultérieur.

Collège usagers :

Sont candidats : M. RUIZ (L'Alternative) ; M. DESPEAUX (UNEF) et Mme DOS SANTOS (UNEF).

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité M. DESPEAUX et Mme DOS SANTOS comme représentants usagers à la commission des statuts et des structures.

Nombre des membres en exercice : 37

M. DESPEAUX : 3 pour ; 2 abstentions

Mme DOS SANTOS : 3 oui ; 2 abstentions
M. RUIZ : 2 oui ; 3 abstentions

IX – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHÉS

La commission des marchés est composée d'un représentant des enseignants de rang A ; d'un représentant des enseignants de rang B ; d'un représentant BIATSS ; d'un représentant des usagers. Un suppléant est élu pour chaque collège. Il faut être membre du CA dans la catégorie correspondante pour être éligible. L'ensemble des membres du CA est électeur.

M. BARRY demande si titulaires et suppléants pourront assister aux débats.

La Présidente répond que, la composition de la commission des marchés ayant évolué, notamment par la précision de l'appartenance au CA, il faudra examiner ce point au début de l'instance.

M. AYARI demande si les candidats doivent être membres du CA.

La Présidente confirme. Une plus grande interaction et d'une meilleure connaissance mutuelle entre CA et commission des marchés sont souhaitées.

M. AYARI espère que titulaire et suppléant pourront être présents.

La Présidente répond que la pratique veut que l'ensemble des élus siègent, avec un seul droit de vote.

Collège A :

Est candidate : Mme CHAMPEIL-DESPLATS.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme CHAMPEIL-DESPLATS comme représentante enseignant de rang A à la commission des marchés.

Nombre des membres en exercice : 37
Pour : 26 ; Abstentions : 6

Collège B :

Sont candidates : Mme DEMOULIN et Mme BELLINI. La candidate recueillant le plus de voix sera désignée titulaire ; l'autre sera suppléante.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme DEMOULIN (titulaire) et Mme BELLINI (suppléante) comme représentantes des enseignants de rang B à la commission des marchés.

Nombre des membres en exercice : 37
Mme BELLINI (+) : 6
Mme DEMOULIN (-) : 23
Abstentions : 3

Collège BIATSS :

Sont candidats M. AYARI comme suppléant et Mme OZENNE comme titulaire.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme OZENNE (titulaire) et M. AYARI (suppléant) comme représentants des personnels BIATSS à la commission des marchés.

Nombre des membres en exercice : 37
Pour : 24 ; Abstentions : 8

Collège usagers :

M. RUIZ se présente comme titulaire et Mme FUMERY comme suppléante.

M. BURGAUD demande si les membres suppléants du CA peuvent être élus.

Mme DE BEARN répond par l'affirmative.

L'UNEF propose, pour la représentation de différentes sensibilités des organisations étudiantes, que M. RUIZ soit titulaire et que Mme AMANZOU soit suppléante.

M. RUIZ décline la proposition.

M. BURGAUD propose donc la candidature de Mme AMANZOU comme titulaire. Il invite les élus à lui permettre d'être suppléante pour maintenir une représentativité.

La Présidente ouvre un premier vote sur les deux candidatures pour la place de titulaire.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité M. RUIZ (titulaire) comme représentant des usagers à la commission des marchés.

Nombre des membres en exercice : 37
Mme AMANZOU (+) : 7
M. RUIZ (-) 19
Abstentions : 5

La Présidente ouvre un second vote pour la place de suppléant.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme FUMERY (suppléante) comme représentante des usagers à la commission des marchés.

Nombre des membres en exercice : 37
Mme FUMERY (+) : 13
Mme AMANZOU (-) 8
Abstentions : 9

X – DÉSIGNATION DU COMITÉ ÉLECTORAL CONSULTATIF

La Présidente indique qu'il s'agit, pour les différentes listes représentées au sein du CA, de désigner leur représentant au Comité électoral consultatif. Les désignations pourront se faire ultérieurement par mail.

XI – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRIBUTION À LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Chaque liste usager siégeant au CA doit désigner son représentant pour la commission CVEC : Mme TORDJMAN (UNEF) ; M. DEUNF (Bouge ton campus avec tes assos) ; Mme FUMERY (L'Alternative). Le Point levé désignera son élu ultérieurement.

XII – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AIDE AUX PROJETS ÉTUDIANTS (CAPE)

La commission d'aide aux projets étudiants est composée d'un représentant des enseignants-chercheurs élu par et parmi les membres du collège A et B du CA ; d'un représentant des enseignants-chercheurs élu par et parmi les membres du collège A et B de la CFVU ; de trois représentants des usagers élus par et parmi le collège usagers du CA ; de trois représentants des usagers élus par et parmi le collège usagers de la CFVU.

Collège enseignants-chercheurs :

Mme CEDELLE présente sa candidature.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme CEDELLE comme représentante enseignants à la CAPE.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 16 ; Abstention : 0

Collège usagers :

L'UNEF présente la candidature de Mme AMANZOU, de Mme GAIDOT et de M. BURGAUD.

M. RUIZ demande confirmation du fait que les élections se font par collèges.

Mme DE BEARN le lui confirme.

La Présidente donne lecture de nouvelles procurations avant d'ouvrir un vote unique sur ces trois candidatures :

- Mme Amanzou à M. Burgaud ;
- Mme Gaidot à M. Burgaud.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit Mme AMANZOU, Mme GAIDOT et M. BURGAUD comme représentants usagers à la CAPE.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 3 ; Contre : 0 ; Abstentions : 2

XIII – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOCAUX DE LA MAISON DE L'ÉTUDIANT (CALAME)

Il s'agit d'élire un représentant des usagers titulaire et son suppléant. Il faut être membre du CA pour être éligible et l'ensemble du conseil prend part au vote.

M. BURGAUD propose un binôme composé de membres de L'Alternative et de l'UNEF.

M. RUIZ accepte.

Sont candidats Mme GAIDOT comme titulaire et M. RUIZ comme suppléant. La Présidente ouvre un vote unique sur ces candidatures.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le conseil d'administration élit à la majorité Mme GAIDOT comme titulaire et M. RUIZ comme suppléant à la CALAME.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 22 ; Abstentions : 5

XIV – PRÉSENTATION DU CALENDRIER DES INSTANCES 2024-2025

Le document est en ligne.

La Présidente remercie tous les membres pour leur présence à ce CA essentiel pour la bonne installation de l'instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 18 heures 22.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

La Présidente de l'Université

Mme ROLLAND-DIAMOND

